

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF242

présenté par

M. Nilor, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	1 000 000
Conditions de vie outre-mer	0	0
Fonds d'urgence économique Outre-mer <i>(ligne nouvelle)</i>	1 000 000	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, nous proposons la création d'un Fonds d'urgence économique Outre-mer, d'un million d'euros.

La politique de l'État en faveur du développement économique des Outre-mer ne peut se limiter à des exonérations de cotisations patronales.

Le programme « emploi outre-mer » vise à renforcer la compétitivité des entreprises essentiellement par des dispositifs de réduction des cotisations sociales patronales. Ces dispositifs représentent le premier poste de dépense du ministère chargé des Outre-mer : il s'élève à plus de 1,416 mds d'euros. Ces compensations d'exonérations de cotisations sociales augmentent de 203 millions d'euros en 2023.

Face à l'ampleur du chômage dans les collectivités d'outre-mer (entre 11 % et 30 % contre 8,5 % dans l'hexagone) ce seul dispositif ne fonctionne pas et contribue à systématiser l'offensive contre les cotisations sociales. Elles ne sont pourtant pas une charge mais permettent au contraire d'assurer le fonctionnement solidaire de notre système de sécurité sociale.

Renforcer la compétitivité des entreprises est un fil rouge qui conduit davantage le Gouvernement à faire des cadeaux aux grandes entreprises plutôt que de favoriser l'emploi local ! Le gain pour les entreprises ne se répercute pas automatiquement au niveau de l'emploi et il faut que le ministère développe d'autres dispositifs pour lutter contre le chômage.

Pour ce faire, par cet amendement d'appel, nous vous proposons de faire un premier pas avec la création d'un fonds d'urgence économique. Celui-ci s'avère nécessaire afin d'aller à la rencontre de ces citoyens exclus et désemparés et de les réinscrire au sein du marché du travail.

Afin de respecter les règles de recevabilité budgétaire, cet amendement d'appel prélève un million d'euros en AE et en CP de l'action 3 – Pilotage des politiques des outre-mer du programme 138 « Emploi Outre-mer » pour abonder un nouveau programme « Fonds d'urgence économique Outre-mer » de un million euros en AE et CP. Nous rappelons que nous appelons le Gouvernement à lever le gage.